

Financement



COMMENT LE PRÉPARER ?

ENTREPRISE

Contactez votre OPCO

- > Adressez votre demande de prise en charge auprès de votre OPCO.
- > Après l'avoir analysée, il émettra un avis favorable ou non.
- > En cas de prise en charge, vous obtiendrez le remboursement sur présentation du dossier complet (Convention, Feuille d'émargement, Facture).

PARTICULIERS

Utilisez votre Compte Personnel de Formation (CPF)

- > Notre parcours managérial « Gérer les équipes avec agilité » est éligible au CPF

DEMANDEZ L'AIF

Aide Individuelle à la Formation

- > L'AIF est une aide soumise à conditions, financée par Pôle Emploi. Elle permet aux demandeurs d'emplois ou aux bénéficiaires de CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle) d'obtenir un financement des frais pédagogiques pour suivre une formation.
- > Vous devez soumettre votre demande de formation auprès de votre conseiller Pôle emploi, qui la validera en fonction de la cohérence avec votre projet de reprise d'emploi.
- > Des aides équivalentes et complémentaires peuvent être proposées par les Conseils régionaux, Conseils généraux, et d'autres collectivités publiques.